

Déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité au titre de l'année 2025

Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Juin 2026

C1 : Public



EDMOND
DE ROTHSCCHILD

Sommaire

Introduction	3
Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	3
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l' environnement	3
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption	8
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux	10
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers	11
Autres indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité	12
Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Art.7)	13
Priorisation des politiques	13
Fonds labellisés ISR	15
Fonds intégrant des critères ESG.....	15
Gouvernance	15
Méthodologies et source des données.....	16
Politiques d' engagement (Art.8).....	16
Références aux normes internationales (Art.9)	17

Introduction

Edmond de Rothschild Asset Management (France), LEI : 969500TIKC7USR8ZJZ49 prend en considération les principales incidences négatives dans ses décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Ce rapport sur les principales incidences négatives des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2025.

L’investissement responsable correspond pleinement aux valeurs du Groupe Edmond de Rothschild et nous avons choisi d’ancrer notre approche de l’investissement responsable dans les valeurs de la famille Rothschild. Nous avons pour objectif de promouvoir un modèle d’entreprise dans lequel la création de valeur est une question économique, environnementale et sociétale. Notre expertise Investissement Responsable s’inscrit pleinement dans notre politique d’Investissement Responsable et prend en compte les principales incidences négatives de nos décisions d’investissement. Cette prise en compte s’appuie en premier lieu sur une méthodologie d’analyse propriétaire (EdR BUILD) et se traduit dans les processus d’investissement de nos fonds labellisés ISR (article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)) et des autres fonds Article 8 et 9 SFDR.

Il est à noter que les incidences reportées pour 2024 et 2025 correspondent à la moyenne des PAI trimestriels.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l’environnement

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	825 555	722 757	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 82% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	Période de référence actuelle (2025) Edmond de Rothschild Asset Management a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) en mai 2023 (via EdR Suisse SA) actant ainsi le renforcement de son engagement climat. Dans ce cadre, Edmond de Rothschild Asset Management a pris en mai 2024 les engagements suivants pour ses actifs liquides (actions et obligations, hors obligations souveraines) éligibles : • Périmètre d'engagement initial de 70% des actifs sous gestion,

Déclaration relative aux principales incidences négatives 2025

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	276 879	231 525	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 82% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	- Diminution de l'intensité carbone (scope 1 et 2) en million€ investis de 50% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019 de 27,5 tCO2/m€ investis - Atteinte d'une intensité carbone (scope 1 et 2) de 13,75 tCO2e/m€ investis en 2030. Au 31/12/2025 l'intensité carbone (scope 1 et 2) s'élève à 15,44 tCO2e/m€ investis sur le périmètre actifs liquides éligibles. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ancre l'engagement NZAM dans une approche climat structurée, explicitant sa stratégie, organisation, gestion des risques et mesures climatiques, en ligne avec les recommandations de la TCFD (Task Force for Climate related Financial Disclosures) . Elle l'a complétée par la publication d'une politique climat. https://am.edmond-de-rothschild.com/media/iijlwdui/edram-politique-climat.pdf https://am.edmond-de-rothschild.com/media/trcitn0i/edram-approche-climat-biodiversite.pdf Notre politique d'exclusion interne cible par ailleurs les secteurs à plus fort impact climatique (charbon, énergies fossiles non conventionnelles). Ces indicateurs PAI pour les principaux fonds Article 8 et 9 SFDR sont intégrés dans un tableau de suivi à disposition des gérants. Le pilotage de nos engagements NZAM se fait via un tableau de bord spécifique conçu à cet effet. Il permet de consulter et piloter la trajectoire de décarbonation des portefeuilles dans le scope/hors scope NZAM, par classe d'actif, secteur et portefeuille individuel. La contribution individuelle de chaque émetteur peut être identifiée. Outre une photo à un instant donné, ce tableau de bord permet de suivre la décarbonation depuis la date de référence ou sur une autre période souhaitée. Période de référence suivante (2026) Pas d'évolutions prévues pour 2026 : les objectifs sont maintenus. Comparaison historique La hausse globale importante des émissions de GES totales est principalement tirée par le scope 3, dont trois quarts de la variation proviennent des sociétés financières. En effet, l'encours des sociétés financières dans les encours d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est très significatif et les émissions du scope 3 constituent l'essentiel des émissions de ce secteur. Le poids des sociétés financières dans les encours totaux s'est accru de près de 5% en 2025. Par ailleurs, la mise à jour de la
	Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	21 355 602	14 744 920	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 82% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	
	Émissions totales de GES	22 458 036	15 699 202	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 82% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	
	2. Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	164	157	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 84% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté à la valeur des entreprises (en millions d'euros) (tGHG/M EUR) Sources : MSCI et Carbon4 Finance	

Déclaration relative aux principales incidences négatives 2025

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	2 763	2 141	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 82% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté aux revenus des entreprises (en millions d'euros) (tGHG/M EUR) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	méthodologie de Carbon 4 Finance pour le secteur financier et l'actualisation des données a également impacté les émissions de GES de ce secteur à la hausse. Pour les scopes 1 et 2, on observe une légère hausse, cohérente avec l'augmentation des encours totaux. L'intensité de GES totale s'accroît également significativement du fait de l'augmentation du poids des sociétés financières et de certains arbitrages entre secteurs ; L'empreinte carbone n'augmente que légèrement. Notre exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles est restée stable.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	6.9%	6.9%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 91% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	La part de consommation et de production d'énergie non renouvelable a légèrement baissé. Concernant l'Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, celle-ci a très fortement augmenté, portée essentiellement par des fonds externes. La progression est la plus marquée pour les secteurs NACE B (industries extractives), D (distribution d'électricité et de gaz), E (distribution d'eau, gestion des déchets, dépollution) et L (activités immobilières).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	50.7%	52.7%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 80% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort	20,04	1.73	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 51% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 38% Unité : Gigawatt par M EUR de CA Emetteur	

Déclaration relative aux principales incidences négatives 2025

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		impact climatique			Sources : MSCI	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	7,1%	6.4%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 91% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	Période de référence actuelle (2025) Les enjeux de biodiversité sont intégrés depuis 2020 dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. La Biodiversité est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier du sous-pilier Management du risque environnemental. Pour plus de détails sur cette méthodologie : https://am.edmond-de-rothschild.com/media/oo3b1dgx/edram-politique-investissement-responsable.pdf Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose également d'une approche et biodiversité basée sur le cadre d'analyse de la TNFD (Task Force for Nature related Financial Disclosure). Cette approche se concentre notamment sur les secteurs à fort impact biodiversité en prenant en compte les risques et les opportunités. Elle est complétée par une politique biodiversité. https://am.edmond-de-rothschild.com/media/qchp1n4g/edram-politique-biodiversite.pdf Notre politique d'exclusion couvre des sujets liés à la préservation de la biodiversité, via une politique d'exclusion concernant l'huile de palme. En effet, la déforestation constitue l'une des principales causes de la perte de biodiversité et, parmi les moteurs de déforestation imputables à l'Union européenne, la culture du palmier à huile arrive en tête Période de référence suivante (2025) En 2025, nous avons étendu notre couverture de données de biodiversité aux indicateurs de dépendance. Nous avons également amélioré le tableau de bord biodiversité mis à la disposition des gérants, en ajoutant l'exposition à plusieurs secteurs à fort impact environnemental et biodiversité, tout en facilitant sa lisibilité. Période de référence suivante (2026) Pas d'évolutions prévues pour 2026. Comparaison historique La part des activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité augmente légèrement, mais reste globalement modérée.

Déclaration relative aux principales incidences négatives 2025

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.7	0.03	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 8% Unité : Tonnes par M EUR Sources : MSCI	Période de référence actuelle (2025) Les enjeux liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau sont intégrés dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. Cet enjeu est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier du sous-pilier « Eau ». Ces indicateurs PAI pour les principaux fonds Article 8 et 9 SFDR sont intégrés depuis 2024 dans un tableau de suivi à disposition des gérants. Période de référence suivante (2026) Pas d'évolutions prévues pour 2026. Comparaison historique Nous ne sommes pas en mesure d'analyser l'évolution de cet indicateur compte tenu de son taux de couverture trop faible.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.09	0.22	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 81% Unité : Tonnes par M EUR Sources : MSCI	Période de référence actuelle (2025) La gestion des déchets est intégrée dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. Cet enjeu est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier du sous-pilier Empreinte Environnementale. Ces indicateurs PAI pour les principaux fonds Article 8 et 9 SFDR sont intégrés depuis 2024 dans un tableau de suivi à disposition des gérants. Période de référence suivante (2026) Pas d'évolutions prévues pour 2026. Comparaison historique : L'indicateur baisse légèrement.et se situe à un niveau négligeable.

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0.004%	0,02%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 92% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	Période de référence actuelle (2025) Les principes du pacte mondial des Nations Unies sont intégrés dans notre modèle d'analyse EdR BUILD. En effet, les droits humains sont depuis des années une préoccupation forte de notre approche Investissement Responsable. Depuis mi 2023, la prise en compte de ces principes, prend la forme d'une liste d'exclusion ciblant les sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies. Néanmoins, notre politique d'exclusion des sociétés violant les principes de l'UNGC ne couvre pas les OPC externes...
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	1,9%	1,1%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 91% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 91% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	L'absence de politique permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies est intégré dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. Cet enjeu est un critère d'évaluation du Pilier G et en particulier du sous-pilier Ethique des affaires et droits fondamentaux. Ces indicateurs PAI pour les principaux fonds Article 8 et 9 SFDR sont intégrés depuis 2024 dans un tableau de suivi à disposition des gérants. Période de référence suivante (2026) Nous avons étendu en 2026 notre politique d'exclusion aux violations des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux violations des normes de l'organisation internationale du travail (OIT) https://am.edmond-de-rothschild.com/media/u5yfaxyc/edram-fr-politique-exclusion.pdf Comparaison historique Le taux résiduel de part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies provient des fonds externes, non

Déclaration relative aux principales incidences négatives 2025

						soumis à notre politique d'exclusion. En 2025, ce taux s'approche de 0. Par contre, nous constatons une légère hausse du nombre d'émetteurs sans processus et de mécanisme de respect des principes de l'UNG.
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	10,8%	8,5%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 72% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	Période de référence actuelle (2025) L'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé et la mixité au sein des organes de gouvernance sont intégrés dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD respectivement dans le pilier S (sous-pilier: Management des Ressources Humaines) et le pilier G (sous-piliers: Conseil d'Administration et comité exécutif). Edmond de Rothschild Asset Management (France) a inclus des critères de mixité au sein des organes de gouvernance dans sa politique de vote depuis 2017. Ce souci de mixité se reflète par ailleurs dans notre politique de vote qui vise plus de diversité et de transparence au sein des Conseils d'Administration et des organes de direction générale. En effet, en matière de diversité des genres au sein du conseil d'administration, Edmond de Rothschild Asset Management (France) votera contre la nomination d'un administrateur si cette dernière vient dégrader le ratio du pourcentage de femmes au sein du conseil sous la barre des 30%. Par ailleurs, conformément à la loi française Rixain, nous nous sommes engagés à améliorer la représentation des femmes parmi les personnes prenant des décisions d'investissement de 30% d'ici 2030. Ces indicateurs PAI pour les principaux fonds Article 8 et 9 SFDR sont intégrés en 2024 dans un tableau de suivi à disposition des gérants. Période de référence suivante (2026) Pas d'évolutions prévues pour 2026. Comparaison historique L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes non
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	32,7%	32,3%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 82% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	

Déclaration relative aux principales incidences négatives 2025

						corrigé augmente légèrement, essentiellement du fait de l'augmentation du taux de couverture des données (de 63% en 2024 à 72% en 2025). Hors effet couverture, cet indicateur baisse légèrement. La mixité au sein des organes de gouvernance est restée stable.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0%	0%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 91% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	Période de référence actuelle (2025) La politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) couvre les armes controversées et nous ne sommes donc pas exposés à ce type d'armes. Période de référence suivante (2026) La liste d'exclusion Armes Controversées est revue annuellement. En 2026, avons aligné cette politique d'exclusion sur les armes explicitement interdites par le droit international et la loi française (clarification de la position de la Commission Européenne).

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produit intérieur brut	12,2	10,1	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 4% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 3% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté au PIB (tCO2e/millions d'eur de PIB)) Sources : MSCI	Période de référence actuelle (2025) Un suivi de cet indicateur est effectué manuellement par les gérants. Période de référence suivante (2026) A ce stade, il n'y a pas de développement automatisé prévu concernant les actifs souverains, compte tenu de la faible volumétrie de ces actifs. Comparaison historique Nous ne sommes pas en mesure d'analyser l'évolution de cet indicateur compte tenu de son taux de couverture trop faible.

Déclaration relative aux principales incidences négatives 2025

Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	4	3	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 3,8% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 3,8% Unité : Nombre Sources : MSCI	Période de référence actuelle (2025) Cet indicateur PAI n'est pas suivi par les gérants concernés, mais suivent d'autres indicateurs sociaux. Période de référence suivante (2026) A ce stade, il n'y a pas de développement automatisé prévu concernant les actifs souverains, compte tenu de la faible volumétrie de ces actifs Comparaison historique La légère augmentation en nombre de pays s'explique par l'ajout du Liban à la liste des pays d'investissement connaissant des violations des normes sociales.
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,1%	0,1%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 3,8% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 3,8% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	N/A	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	N/A	N/A	N/A	N/A

Autres indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés (tableau 2)						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris l'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	18,29%	34,71%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 92% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 91% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	Période de référence actuelle (2025) Ce PAI est intégré dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. Cet enjeu est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier des sous-piliers : Management du risque Environnemental et Empreinte Environnementale. Ces indicateurs PAI pour les principaux fonds Article 8 et 9 SFDR sont intégrés dans un tableau de suivi à disposition des gérants. Période de référence suivante (2026) Pas d'évolutions prévues pour 2025. Comparaison historique On constate une baisse significative du nombre de sociétés sans initiative de réduction de leurs émissions de GES, du à une amélioration des pratiques des sociétés.
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés (tableau 3)						
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	0,15%	2,81%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 91% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	Période de référence actuelle (2025) Ce PAI est intégré dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. Cet enjeu est un critère d'évaluation du Pilier S et en particulier du pilier Management des Ressources Humaines (sous-pilier : Management de la santé & sécurité). Cet indicateur PAI est intégré dans un tableau de suivi à disposition des gérants pour les principaux fonds Article 8 et 9 SFDR. Période de référence suivante (2026) Pas d'évolutions prévues pour 2025. Comparaison historique On constate une baisse des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail, dont le nombre est désormais résiduel.

Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Art.7)

Priorisation des politiques

Les politiques suivantes encadrent le dispositif d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour l’identification, le suivi et l’atténuation des principales incidences négatives :

Politique	Principales incidences négatives - priorités thématiques	Processus d’approbation et de révision,
Politique d’investissement responsable	Exclusions normatives : Armes interdites, violation des standards internationaux (OCDE, OIT et UNGC) Exclusions sectorielles : Tabac, Charbon, Energies fossiles non conventionnelles, Huile de palme Intégration ESG : Méthodologie d’analyse Propriétaire EdR Build Politiques Group : Net Zéro	Mise à jour a minima tous les 2 ans – dernière mise à jour en mai 2026
Approches Climat et Biodiversité	Changement climatique Transition énergétique Biodiversité y compris eau et déchet	Publiée en décembre 2024 Mise à jour ad hoc
Politique climat	Changement climatique Transition énergétique	Publiée en décembre 2024 Mise à jour ad hoc
Politique biodiversité	Biodiversité y compris eau et déchet	Publiée en décembre 2024 Mise à jour ad hoc
Politique d’engagement actionnarial	Critères E, S et G	Mise à jour annuelle (dernière mise à jour juin 2026)

Politique	Principales incidences négatives - priorités thématiques	Processus d'approbation et de révision,
Politique de vote	La transition énergétique, notamment la décarbonisation de nos investissements. Mixité	Mise à jour annuelle (dernière mise à jour mai 2026) Approbation par le Comité de vote
Politique d'exclusion	Exclusions normatives : Armes controversées, violation des standards internationaux (OCDE, OIT et UNGC) Exclusions sectorielles : Tabac, Charbon, Energies fossiles non conventionnelles	Mise à jour annuelle (dernière mise à jour mai 2026) Approbation par le Comité d'exclusion

Edmond de Rothschild a développé depuis 2010 un modèle propriétaire d'analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance), EDR BUILD (Bold, Universal, Impact, Long Term, Differentiation) qui couvre aujourd'hui environ 350 entreprises européennes. Il permet à l'équipe Investissement Responsable d'exprimer ses convictions extra-financières, indépendamment des bases de données externes. Il se traduit par une méthodologie détaillée - plus d'une quarantaine de critères sont analysés - et équilibrée concernant les trois piliers (E, S et G), et intégrant des indicateurs propriétaires. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels, tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernance responsables. Afin de noter une entreprise, notre analyse ISR, basée sur un ensemble exhaustif de critères ESG, prend en compte des caractéristiques spécifiques à une entreprise (secteur, capitalisation boursière, structure du capital).

EdR BUILD, grâce à sa granularité et la richesse des sources d'information utilisées, nous permet d'évaluer dans nos investissements les principales incidences négatives environnementales, sociales et de gouvernance ayant un impact financier potentiel telles que le climat et la transition énergétique, la biodiversité, l'eau, la réduction de la pollution, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernance responsables.

En particulier, les indicateurs climat et relatifs à l'environnement sont pris en compte dans l'analyse du pilier « Environnement » et ses sous-piliers y référant, « Management du risque environnemental », Empreinte environnementale » ainsi qu'« Innovation verte et impact environnemental des produits », ce dernier sous-pilier donnant lieu à un indicateur propriétaire « impact vert ». L'analyse inclut notamment l'appréciation des émissions de gaz à effets de serre, du respect de la biodiversité, de la consommation d'eau et du traitement des déchets. Depuis 2025, nous évaluons également la crédibilité des plans de transition climatiques des sociétés dans le cadre de notre modèle d'analyse.

Les indicateurs sociaux et relatifs aux employés sont pris en compte dans l'analyse des piliers Social et Gouvernance et leurs sous-piliers y référant. A ce titre, les sous-piliers tels que « Management des Ressources Humaines, « Ethiques des affaires et droits fondamentaux » et « Conseil d'Administration »

incluent, entre autres, l'analyse de l'égalité homme-femme, de la diversité et de l'indépendance du Conseil d'Administration ainsi que celles d'un manque de procédures ou de violation de l'UN Global Compact. Un indicateur social propriétaire complète l'analyse.

Fonds labellisés ISR

La recherche ESG est, avec la recherche financière, intégrée à tous les niveaux du processus d'investissement (définition de l'univers d'investissement, analyse fondamentale, construction de portefeuille) et constitue un critère majeur pour la sélection des titres. Par ailleurs, les fonds disposent d'indicateurs clés de performance ESG spécifiques, dont potentiellement les principales incidences négatives. La priorisation des enjeux ESG dépend des objectifs d'investissement spécifiques à chaque fonds. Par exemple les fonds ISR thématiques privilégient les enjeux relatifs à leur thématique sous-jacente).

Fonds intégrant des critères ESG

Les gérants de portefeuille en intégration ESG incluent systématiquement les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur analyse financière. Les critères pertinents sont formalisés dans le processus d'investissement en fonction des spécificités de chaque stratégie d'investissement. Les gérants sélectionnent des entreprises présentant un profil ESG approprié afin de construire un portefeuille obtenant une notation ESG supérieure à son univers d'investissement. En outre, des politiques d'exclusion concernant les secteurs les moins compatibles avec une démarche de développement durable sont en place pour tous les fonds notamment concernant les exclusions sectorielles (des sociétés impliquées dans la fabrication et le commerce d'armes interdites, le charbon, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles, l'huile de palme) et les exclusions normatives (les sociétés considérées en violation d'un des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies, des directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales ainsi que des normes de l'organisation internationale du travail (OIT)).

<https://am.edmond-de-rothschild.com/media/u5yfaxyc/edram-fr-politique-exclusion.pdf>

Gouvernance

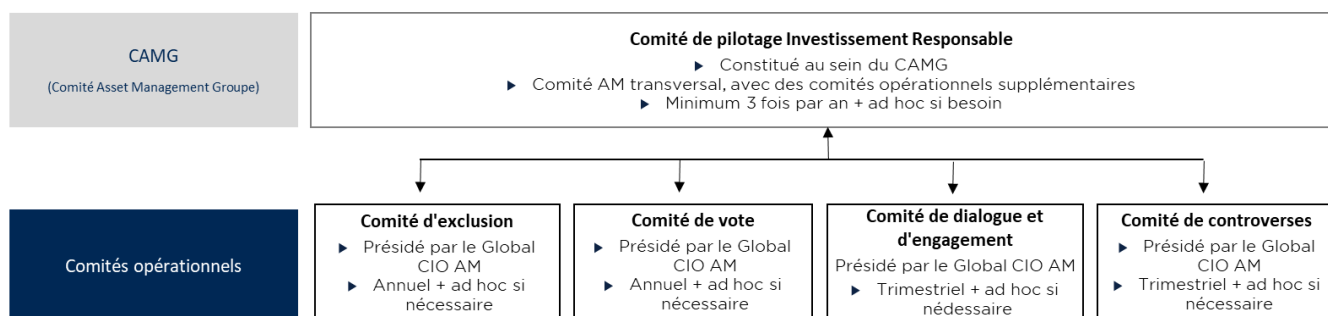
Notre politique Investissement Responsable est construite en cohérence avec les engagements de durabilité du Groupe Edmond de Rothschild. Ainsi nos organes de surveillance¹ ont la responsabilité finale de l'alignement de notre politique Investissement Responsable avec la stratégie de durabilité du Groupe.

Un Comité de Pilotage Investissement Responsable (IR), intégré dans le Comité Asset Management Groupe et présidé par le CEO Global AM est en charge du pilotage et du suivi de notre politique Investissement Responsable. Différents comités opérationnels d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) tels que le Comité Dialogue et Engagement, le Comité Exclusion et le Comité Controverses complètent le dispositif.

Le Comité de Pilotage d'Investissement Responsable se décline au niveau opérationnel, en quatre comités :

- Comité d'exclusion qui valide la politique d'exclusion et les listes d'exclusion internes
- Comité des votes qui statue sur la politique de votes et sa correcte application
- Comité Dialogue & Engagement qui valide la politique de dialogue et d'engagement, statue sur les engagements à entreprendre et assure leur suivi
- Comité Controverses qui suit les controverses et valide d'éventuelles actions de suivi.

¹ ¹Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild (Suisse) Groupe et Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)



* Les comités opérationnels ne s'appliquent qu'à Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Méthodologies et source des données

Le calcul des indicateurs PAI est effectué par le prestataire Wizzinvest. Edmond de Rothschild Asset Management (France) lui communique les inventaires des fonds concernés ainsi que les données ESG des fournisseurs externes : MSCI et Carbon 4 Finance. Pour les investissements dans des fonds externes, Wizzinvest utilise les valeurs des indicateurs des PAI déclarées par les gérants externes dans le cadre de la publication des EET collectés par MFEX. Wizzinvest calcule les PAI au niveau des fonds sur les positions de fin de trimestre (valeur, couverture, éligibilité). Wizzinvest utilise 6 méthodes de calculs différentes : pour les émissions de GES, pour l'empreinte carbone, pour l'intensité de GES des sociétés, pour les indicateurs PAI « numériques » (ex : part de la consommation/production d'énergies de sources non-renouvelables), pour les indicateurs PAI « binaires » (ex : exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles), et pour les indicateurs PAI nécessitant un « comptage » (ex : nombre de pays associés à la dette souveraine et qui sont sujets à des violations sociales).

Concernant la marge d'erreur dans les méthodologies de calcul utilisées, nous indiquons dans ce document la couverture des données pour chaque PAI.

Politiques d'engagement (Art.8)

Edmond de Rothschild Asset Management (France) considère le dialogue comme une des pierres angulaires de sa démarche d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, au sein de sa gestion.

Nous souhaitons promouvoir en priorité le dialogue avec les entreprises pour améliorer la transparence et la performance des entreprises : en affinant notre compréhension des enjeux et performances des entreprises et en les encourageant à appliquer les meilleures pratiques. En effet, nous pensons fermement qu'une meilleure maîtrise des risques ESG permet de diminuer les risques financiers et d'améliorer la performance de long terme des entreprises.

Notre politique d'engagement couvre toutes les classes d'actifs tout en donnant la priorité aux entreprises européennes. Elle vise en priorité une meilleure transparence des politiques, des stratégies et pratiques ESG, une meilleure performance opérationnelle et une meilleure stratégie en matière de durabilité. Des axes d'amélioration précis sont définis en amont et le suivi de nos engagements est rigoureux.

Nous utilisons notre méthodologie interne d'analyse EdR BUILD pour cibler les entreprises où les thèmes d'engagement. Nous portons par ailleurs une attention particulière à la thématique climat qui motive plusieurs de nos engagements.

Au-delà de l'engagement individuel, Edmond de Rothschild Asset Management (France) participe par ailleurs à un certain nombre d'initiatives collectives qui lui semblent les plus pertinentes en fonction de ses participations et de ses intérêts ESG.

<https://am.edmond-de-rothschild.com/media/144fre3l/edram-fr-politique-engagement.pdf>

Références aux normes internationales (Art.9)

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est signataire depuis 2010 des « Principes for Responsible Investment » des Nations Unies (PRI). À ce titre, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'engage à décliner opérationnellement et de manière progressive les 6 principes énoncés visant à prendre en compte les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion de ses actifs.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) affirme publiquement son engagement en faveur de l'Investissement Responsable en adhérant aux initiatives internationales suivantes :

- Global Statement on Investor Obligations and Duties » initié par l'UNEPFI et les PRI (Principles for Responsible Investment), qui met l'accent sur la responsabilité fiduciaire dont l'investissement responsable est une composante
- International Investor Group on Climate Change (IIGCC) depuis mai 2023² qui permet aux investisseurs de collaborer sur les questions de changement climatique.

Par ailleurs, nous nous référons dans notre approche climat et biodiversité au cadre d'analyse de la TCFD (Task Force for Climate related Financial Disclosure), de la TNFD (Task Force for Nature related Financial Disclosure) ainsi que de la SBTi (Sciences Based Target Initiative).

La méthodologie et la matrice d'analyse extra-financière de notre modèle EdR BUILD ont été déterminées et sont actualisées régulièrement à partir d'une étude des référentiels existants, parmi lesquels :

- Général : Pacte Mondial des Nations Unies, International Integrated Reporting Initiative (IIRC), Sustainability Accounting Standards Board (SASB)
- Environnement : Convention des Nations Unies sur le changement climatique, Accord de Paris sur le Climat, Taxonomie Verte de l'Union Européenne
- Social : Convention d'Ottawa (Mines anti-personnel) et Traité d'Oslo (Bombes à sous-munitions), Déclaration Universelle des droits de l'Homme, Conventions de l'OIT Gouvernance : Conventions des Nations Unies et de l'OCDE contre la corruption, Extractive Industries Transparency Initiative, principes de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-politique-investissement-responsable.pdf>

² Via Edmond de Rothschild Suisse SA

AVERTISSEMENT

Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France) en juin 2026.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild. La responsabilité d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08

Tél : +33 (0)1 40 17 25 25 Fax : +33 (0)1 40 17 24 42

E-mail : info@edram.fr

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332 652 536 R.C.S. Paris www.edram.fr